



Subdélégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité du Directeur général de CCIT au Responsable Sécurité, Maintenance et Travaux

Le Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne.

Vu l'article R. 711-70 du code de commerce,

Vu l'organigramme de la Chambre de commerce et d'industrie régionale de Paris Ile-de-France et l'organigramme de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Essonne,

Vu la délégation de pouvoirs signée par le directeur général de la CCIR Paris Ile-de-France, le délégant, et par le directeur général de la CCI de l'Essonne, le délégataire,

Vu la décision du directeur général de la CCI de l'Essonne désignant M. Erwann GUELLAEN en qualité de Responsable Sécurité, Maintenance et Travaux des sites de l'Hôtel Consulaire,

DECIDE

Je soussigné, M. Jean-François ROMANET-PERROUX, Directeur général de la CCI de l'Essonne, donne délégation de pouvoirs à M. Erwann GUELLAEN, le subdélégataire, en sa qualité de Responsable Sécurité, Maintenance et Travaux des sites de l'Hôtel Consulaire situé au 2 Cours Monseigneur Roméro CS 50135 – Evry-Courcouronnes, à l'effet de prendre toutes dispositions générales ou particulières au sein des immeubles propriété ou location de la CCI territoriale, pour assurer ou faire assurer sous son contrôle la sécurité des personnes, le respect des règles relatives à l'hygiène, à la sécurité, à la protection de la santé et aux conditions de travail et de toutes dispositions législatives ou réglementaires et recommandations, consignes ou notes de services internes y afférentes.

Monsieur Erwann GUELLAEN, le subdélégataire, dispose tant de la compétence que de l'autorité et des moyens nécessaires afin de répondre de façon effective à toute obligation en matière d'hygiène et de sécurité et de protection de la santé.

Monsieur Erwann GUELLAEN, le subdélégataire, est chargé de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des collaborateurs placés sous son autorité.

Il s'assure du respect des règles d'hygiène et de sécurité et de protection de la santé concernant le personnel des sites ci-dessous, dont il a la charge de par sa position hiérarchique de Responsable Sécurité, Maintenance et Travaux :

- Hôtel Consulaire (Evry-Courcouronnes) ;
- Pépinière Génopôle (Evry-Courcouronnes) ;
- Pépinière Ter@tec (Bruyère-le-Châtel) ;
- Locaux Orsay ;
- Pépinière La Morangeraie (Morangis).

Dans le cas où Monsieur Erwann GUELLAEN, le subdélégué, ne disposerait plus de son entière liberté et autorité pour veiller à la sécurité et à la protection de la santé du personnel placé sous son autorité, la présente subdélégation de M. Jean-François ROMANET-PERROUX, Directeur général de la CCI de l'Essonne, cesserait immédiatement et les pouvoirs délégués se trouveraient suspendus de façon immédiate.

Le subdélégué déclare avoir une parfaite connaissance des droits et obligations qui résultent de la délégation de pouvoirs susvisés, consentie par Monsieur Stéphane FRATACCI, Directeur général de la CCIR, et qui lui sont transférés à compter de ce jour dans les domaines ci-dessus précisés.

La présente subdélégation de pouvoirs à Monsieur Erwann GUELLAEN est valable pendant toute la durée de ses missions de Responsable Sécurité, Maintenance et Travaux sur les sites de l'Hôtel Consulaire.


Fait à Evry-Courcouronnes, le 1^{er} janvier 2021,

(1) Le primo-délégué

M. Stéphane FRATACCI

Directeur général de la CCIR de
Paris Ile-de-France,

*Bon pour délégation de pouvoirs
ci-dessus précisés en matière
d'hygiène et de sécurité*



(1) mention manuscrite avant signature :

*"Bon pour subdélégation de pouvoirs ci-dessus
précisés en matière d'hygiène et sécurité."*

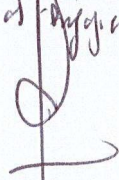
(2) Le délégué

M. Jean-François

ROMANET-PERROUX

Directeur général de la CCI Essonne,

*Bon pour subdélégation de
pouvoirs ci-dessus précisés
en matière d'hygiène et
sécurité*



(2) mention manuscrite avant signature :

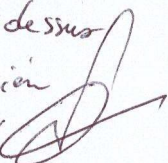
*"Bon pour subdélégation de pouvoirs ci-dessus
précisés en matière d'hygiène et sécurité."*

(3) Le subdélégué

M. Erwann GUELLAEN

Responsable Sécurité, Maintenance
et Travaux,

*Bon pour acceptation
de pouvoirs ci-dessus
précisés en matière
d'hygiène et sécurité*



(3) mention manuscrite avant signature :

*"Bon pour acceptation de pouvoirs ci-dessus
précisés en matière d'hygiène et sécurité"*